

cuter les travaux à ses propres frais et elle a rendu une ordonnance en ce sens. C'est à cela que je faisais allusion dans ma réponse hier à l'honorable représentant de Toronto-Centre-Ouest (M. Factor) qui voulait savoir si la question avait été portée en appel au Gouverneur en conseil.

Quant à savoir s'il faudra contribuer dans une proportion de 33 $\frac{1}{3}$ ou de 40 p. 100, nous avons pensé qu'il vaudrait mieux abandonner la chose à la commission pour ce qui est des passages, avec l'entente que, si on le demande à la commission, elle pourra émettre l'avis de verser une contribution de 50 p. 100, vu qu'il existe des localités où le risque est très grand, le danger évident, et qu'elles ne peuvent construire le passage. Cela dépendra des circonstances. Peut-être vaudrait-il mieux que nous contribuions de notre quote-part dans le cas d'une petite localité, où le danger est très grand, et où la municipalité ne peut rien accomplir. Nous avons pensé que nous pourrions fort justement augmenter cette contribution pour permettre à la Commission d'accorder l'autorisation; car nous tenons compte que ce genre de travail accupera un grand nombre de travailleurs dans les petites localités. Je comprends que le ministre du Travail est d'avis que dans ces cas, quand les ouvriers auront été occupés un certain temps et qu'ils auront réalisé un petit pécule pour subvenir aux besoins de la famille, ils pourront être remplacés par d'autres. De cette façon toute la population pourra profiter de l'aubaine en participant à ces travaux, si le nombre des chômeurs est considérable. A mon avis, l'idée est très juste quant aux passages à niveau et aux autres. Cet organisme indépendant pourrait être prévenu que s'il juge qu'il y a lieu, dans une petite localité, de construire un passage à niveau, il pourra le faire établir à l'aide d'une contribution plus élevée de la caisse des passages à niveau; et nous fournirons les fonds pour donner suite à cette décision.

Je puis dire que le Gouvernement a constitué un petit comité pour s'occuper de cette question et pour élaborer les règlements qui nous guideront quand il s'agira de résoudre ce problème, et faire exécuter la loi qui sera votée, seulement, je ne pourrai pas, pour le moment, répondre en détails, à la question de mon honorable ami de Muskoka.

L'hon. M. EULER: J'aimerais à reprendre pour un instant la question des routes nationales. Le premier ministre a fait allusion à la distance de 400 milles dans le nord de l'Ontario qu'il faudrait couvrir pour construire ce qui serait une route d'embranchement. Pour-

[L'hon. M. Bennett.]

rait-il me dire quel pourcentage de ces crédits on a décidé d'employer pour défrayer le coût de ce travail.

L'hon. M. BENNETT: Non.

L'hon. M. EULER: On n'en a pas décidé?

L'hon. M. BENNETT: Non:

L'hon. M. EULER: Je pourrais aussi faire une observation quant aux crédits qu'on consacrera à ce tronçon de route nationale. Selon moi, le coût en sera de \$25,000 par mille; or s'il reste 400 milles à construire, cela accapara une forte part du crédit, pourvu que le pourcentage soit assez élevé. Ne voulant rien dire pour déplaire à mes honorables amis de l'Ontario-Nord, ni prétendre qu'ils ne devraient pas recevoir leur part de secours pour cette région de la province, je songe toutefois qu'une somme aussi considérable qu'il faudra consacrer à la construction de ce tronçon pourrait profiter à un plus grand nombre de gens si elle était dépensée dans d'autres parties de la province. On devrait, au moins, examiner la question. J'habite l'Ontario occidental, peuplé par une grande partie de la population de la province; peut-être se trouve-t-il deux millions d'âmes entre Toronto et Windsor.

L'hon. M. BENNETT: Et où il existe de fort bonnes routes.

L'hon. M. EULER: Je n'en disconviens pas, mais, mon honorable ami ne l'ignore pas, on compte des chômeurs en grand nombre dans cette région. Je me contente de conseiller de songer à employer ces fonds pour le plus grand avantage et le plus grand bien du plus grand nombre, au lieu de consacrer une somme si considérable à la construction d'une route dans l'Ontario-Nord, qui vraiment ne s'impose pas, quoi qu'elle puisse être à désiner plus tard.

On conçoit fort bien qu'il pourrait avoir des routes provinciales construites au moyen des deniers de la province, et je n'aimerais pas qu'on fît servir à la construction de ces routes une part de ce fonds de secours. Cela n'aidera en rien les municipalités; le profit sera pour la province, où se trouveront ces routes; routes qui devraient être construites par la province elle-même, quand ses finances permettent d'exécuter ce travail. Je n'aimerais pas que le Gouvernement versât à la province d'Ontario, ou à n'importe quelle autre province, des fonds ostensiblement pour parer au chômage mais qui seraient ensuite utilisés à l'exécution de travaux que cette province a parfaitement les moyens de faire elle-même. Quelles précautions prendra-t-on